

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR NETWORK RELATED SERVICES,  
filiale du groupe



PRESENTEE PAR



Portzamparc

, filiale de



BNP PARIBAS

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ BUSINESS & DECISION



Le présent document relatif aux autres informations de la société Business & Decision a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 28 juin 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Business & Decision.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de Business & Decision pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tel que mis à disposition du public le 27 avril 2018.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Network Related Services portant sur les actions de la société Business & Decision, telle que visée par l'AMF le 26 juin 2018, sous le numéro 18-266, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse établie par Business & Decision sont disponibles sur le site internet de Business & Decision ([www.group.businessdecision.com](http://www.group.businessdecision.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Des exemplaires du présent document et de la Note en Réponse sont également disponibles sans frais et sur simple demande auprès de : Business & Decision – 153, rue de Courcelles - 75017 Paris.

Un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS.....	4
2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
2.1. Modification de l'actionnariat de la Société.....	5
2.2. Déclarations de franchissement de seuils.....	6
2.3. Opérations de restructuration et de réorganisation.....	6
2.4. Modification de la gouvernance de la Société.....	8
2.5. Financement.....	11
2.6. Principaux contrats.....	12
2.7. Evolution de la situation financière du Groupe Business & Decision depuis la date de publication du Rapport Financier Annuel.....	12
3. COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET DONNÉES FINANCIÈRES DIFFUSÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	12
3.1. Communiqué en date du 11 mai 2018 relatif à la réalisation à venir de la cession du contrôle de Business & Decision SA au profit de Network Related Services.....	13
3.2. Communiqué en date du 5 juin 2018 relatif à l'acquisition du bloc majoritaire de la famille Bensabat dans Business & Decision, à un prix de 7,70 euros par action.....	13
3.3. Communiqué en date du 6 juin 2018 relatif au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Business & Decision initiée par Network Related Services, filiale de Orange.....	15
4. FACTEURS DE RISQUES.....	23
5. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	23
6. PERSONNES RESPONSABLES.....	23
6.1. Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Business & Decision.....	23
6.2. Attestation de la personne responsable des informations relatives à Business & Decision.....	23

## PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2°, 234-2 et 237-14 du règlement général de l'AMF, NETWORK RELATED SERVICES, société anonyme au capital de 86 237 254,80 euros, dont le siège social est situé 195, rue Lavoisier 38330 Montbonnot Saint-Martin, identifiée au SIREN sous le numéro 345 039 416 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble (l'« **Initiateur** » ou « **NRS** »), elle-même filiale directe à 100% d'Orange, société anonyme au capital 10 640 226 396 euros, dont le siège social est situé 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 380 129 866 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment A sous le code ISIN FR0000133308 et le mnémorique ORA (« **Orange** »), a déposé le 6 juin 2018 un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel l'Initiateur propose de manière irrévocable aux actionnaires de Business & Decision, société anonyme au capital de 551 808,25 euros, dont le siège social est situé au 153, rue de Courcelles 75017 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 384 518 114 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (« **Business & Decision** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment C sous le code ISIN FR0000078958 et le mnémorique BND, d'acquérir, dans les conditions décrites dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF par l'Initiateur le 6 juin 2018 (le « **Projet de Note d'Information** ») et dans la note d'information de l'Initiateur visée par l'AMF le 26 juin 2018 (la « **Note d'Information** »), leurs actions Business & Decision au prix de 7,93 euros par action (le « **Prix de l'Offre** ») payable exclusivement en numéraire (l'« **Offre** »).

L'Offre vise la totalité des actions non encore détenues par l'Initiateur, soit 2.556.669 actions, représentant 32,43% du capital et, à la date des présentes, 34,10% des droits de vote de la Société. Il est précisé que 384.490 actions de la Société, représentant 4,88% du capital de la Société, détenues par la Succession Bensabat<sup>1</sup> et par la Succession Chavit<sup>2</sup> (les « **Actions Sous Promesses** ») font l'objet de promesses de vente et d'achat conclues avec l'Initiateur dans l'attente de décisions judiciaires portant notamment sur la clôture des successions susvisées, en ce compris des autorisations du juge des tutelles nécessaires à la cession desdites actions, et ne sont ainsi pas visées par l'Offre.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 5 juin 2018 de 4 658 613 actions de la Société, représentant 59,10% du capital et 56,42% des droits de vote de la Société, au prix de 7,70 euros par action<sup>3</sup> (l'« **Acquisition du Bloc** ») auprès de :

- la Société Business & Decision Ingénierie, société par actions simplifiée au capital de 38 421,73 euros, dont le siège social est situé 153, rue de Courcelles 75017 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 399 374 776 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris,
- Michael BENSABAT,
- Tova RABINOVITSJ-BENSABAT,
- Jérémy BENSABAT,
- Gabriel SHAVIT, et
- la succession CHAVIT,

(ensemble, les « **Actionnaires Cédants** »)

<sup>1</sup> Succession liée au décès de Patrick Bensabat le 29 janvier 2016.

<sup>2</sup> Succession liée au décès de Clémentine Chavit, mère de Patrick Bensabat, le 29 décembre 2017.

<sup>3</sup> Le prix par action résulte de certaines déductions spécifiques prévues par le Contrat de Cession, en ce compris la déduction d'une somme d'un million d'euros résultant de la mise en oeuvre de l'accord tunisien (cf. section 2.3 ci-après).

Pendant la période d'Offre et conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a acquis sur le marché 283.203 actions (tel que détaillé dans la Note d'Information).

A la date des présentes, l'Initiateur détient 4.941.816 actions représentant 62,69% du capital et 59,85%<sup>4</sup> des droits de vote de la Société.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application des articles 234-2 du règlement général de l'AMF, en raison du franchissement à la hausse par l'Initiateur des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société suite à l'Acquisition.

Dans le cas où les actions Business & Decision non apportées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société Business & Decision (hors Actions Sous Promesses) ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Business & Decision (ou tout autre seuil prévu dans le futur par la réglementation), Network Related Services demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux dispositions des articles L.433-4, III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre visant les actions Business & Decision non apportées à l'Offre.

L'Offre est présentée par Portzamparc, agissant en qualité de banque présentatrice de l'Offre pour le compte de NRS (la « **Banque Présentatrice** »). L'Offre sera réalisée conformément à la procédure simplifiée prévue par les dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une période de quinze (15) jours de négociation.

## **1. INFORMATIONS GÉNÉRALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Business & Decision, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, figurent dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comprenant le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesdits comptes et les rapports des commissaires aux comptes y afférents (le « **Rapport Financier Annuel** »). Ce document est disponible sur le site internet de la société (<https://fr.group.businessdecision.com> – rubrique « *Information réglementée* ») depuis le 26 avril 2018.

Le rapport de gestion décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figure pages 63 à 77 du Rapport Financier Annuel.

Le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 de Business & Decision a fait l'objet, le 26 avril 2018, d'un dépôt électronique auprès de l'AMF conformément aux dispositions des articles 221-1 1°a), 221-4 IV et 221-5 du règlement général de l'AMF et fait ainsi l'objet d'une incorporation par référence dans le cadre du présent document.

Il peut également être obtenu sans frais auprès de Business & Decision à l'adresse suivante : 153, rue de Courcelles – 75017 Paris.

Les informations suivantes figurant dans le présent document (i) complètent les informations figurant dans le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et (ii) mettent à jour ledit rapport, notamment concernant la modification de la gouvernance de la Société (*voir ci-après*).

---

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé au 5 juin 2018, postérieurement à l'Acquisition et à la perte des droits de vote doubles attachés aux titres détenus par les Actionnaires Cédants, de 7.882.975 actions représentant 8.257.331 droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

## 2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Depuis la publication du Rapport Financier Annuel, les évènements significatifs intervenus sont décrits ci-après ainsi que dans la Section 5 du présent document.

### 2.1. Modification de l'actionnariat de la Société

Les Actionnaires Cédants et l'Initiateur ont signé le 25 octobre 2017 un contrat de cession d'action (le « **Contrat de Cession** »), prévoyant la cession de 5.043.103 actions représentant 63,98% du capital et 76,02% des droits de vote de la Société, sous certaines conditions suspensives, notamment de réorganisation capitalistique de certaines filiales du Groupe.

Les conditions suspensives ayant été satisfaites, le 5 juin 2018 (la « **Date de Réalisation** »), en application du Contrat de Cession, tel qu'amendé, l'Initiateur a finalement acquis auprès des Actionnaires Cédants 4 658 613 actions représentant 59,10% du capital et 72,14% des droits de vote de la Société.

A la suite de l'Acquisition du Bloc, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis (sur une base théorique) comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Network Related Services	4 658 613	59,10%	4 658 613	56,42%
Actions Sous Promesses	384 490	4,88%	499 430	6,05%
Public	2 839 872	36,03%	3 099 288	37,53%
<b>Total</b>	<b>7 882 975</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 257 331</b>	<b>100,00%</b>

Pendant la période d'Offre et conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a acquis sur le marché 283.203 actions (tel que détaillé dans la Note d'Information).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date des présentes, en ce compris les 283.203 actions acquises par l'Initiateur pendant la période d'Offre :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Network Related Services	4 941 816	62,69%	4 941 816	59,85%
Actions Sous Promesses	384 490	4,88%	499 430	6,05%
Public	2 556 669	32,43%	2 816 085	34,10%
<b>Total</b>	<b>7 882 975</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 257 331</b>	<b>100,00%</b>

A la date du présent document, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Il est également précisé que la Société, à la date du présent document, ne détient aucune de ses propres actions.

## 2.2. Déclarations de franchissement de seuils

Depuis la publication du Rapport Financier Annuel, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes :

Actionnaire	Date du franchissement de seuil	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Franchissement déclaré
Network Related Services SA	5 juin 2018	4 658 613	59,10%	56,42%	Déclaration à la hausse
Concert Famille Bensabat*	5 juin 2018	384 490	4,88%	6,05%	Déclaration à la baisse

\* Concert composé de la Succession Chavit et de la Succession Bensabat (les actions de ce concert correspondent aux Actions Sous Promesses).

## 2.3. Opérations de restructuration et de réorganisation

L'ensemble des opérations de restructuration impliquant le rachat d'intérêt minoritaire développées ci-dessous étaient des conditions suspensives au Contrat de Cession. En effet l'Initiateur souhaitait limiter le nombre d'intérêts minoritaires dans les filiales du Groupe pour permettre une meilleure gestion desdites filiales.

### L'accord tunisien :

Le 11 avril 2018, la Société a signé avec Madame Neila Benzina, Business & Decision Tunisie SARL (« **BDT** ») et Business & Decision Tunisie Locale SARL (« **BDTL** ») un protocole d'accord relatif à l'acquisition, par la Société, de 10% du capital de BDT et 75,09% du capital de BDTL détenus par Madame Neila Benzina (post-augmentation de capital de BDTL réalisée dans le contexte de cette acquisition) pour un prix total de 1.961.600 euros. Il est rappelé qu'un certain nombre de projets de *Business Intelligence* de la Société, notamment le projet « *Mi-Case* » en Arizona (Etats-Unis), font appel aux collaborateurs de BDT et de BDTL. La cession de titres prévue par ledit protocole d'accord, qui s'est réalisée le 20 avril 2018, a permis à la Société d'asseoir son contrôle sur ces actifs stratégiques, favorisant l'intégration de BDT et de BDTL à la stratégie et aux directives de la Société.

### L'accord HubScan :

Le 9 mai 2018, la Société a racheté à la famille Bensabat, pour un prix de 1 euro, 51% de la société américaine HubScan Inc. Cette acquisition permet à la Société de détenir désormais 100% d'HubScan Inc. Hubscan est une solution d'assurance qualité *Web Analytics* en mode SaaS permettant aux entreprises d'analyser les comportements des utilisateurs sur internet et d'optimiser le commerce en ligne.

### Les intérêts minoritaires :

Le 6 juin 2018, la Société a racheté à Madame Ada Sekirin, pour un prix de 25.000 euros, 10% de la société russe Business & Decision CIS LLC. Cette acquisition permet à la Société de détenir désormais 100% de Business & Decision CIS LLC, qui développe l'activité du Groupe sur le territoire russe.

Le 10 mai 2018, la Société a racheté à la famille Bensabat, pour un prix de 680 £ (environ 780 €), 10% de la société anglaise Casmaco Ltd. Cette acquisition permet à la Société de détenir désormais 100% de Casmaco Ltd, qui développe l'activité du Groupe sur le territoire du Royaume-Uni.

**La cession d'une participation :**

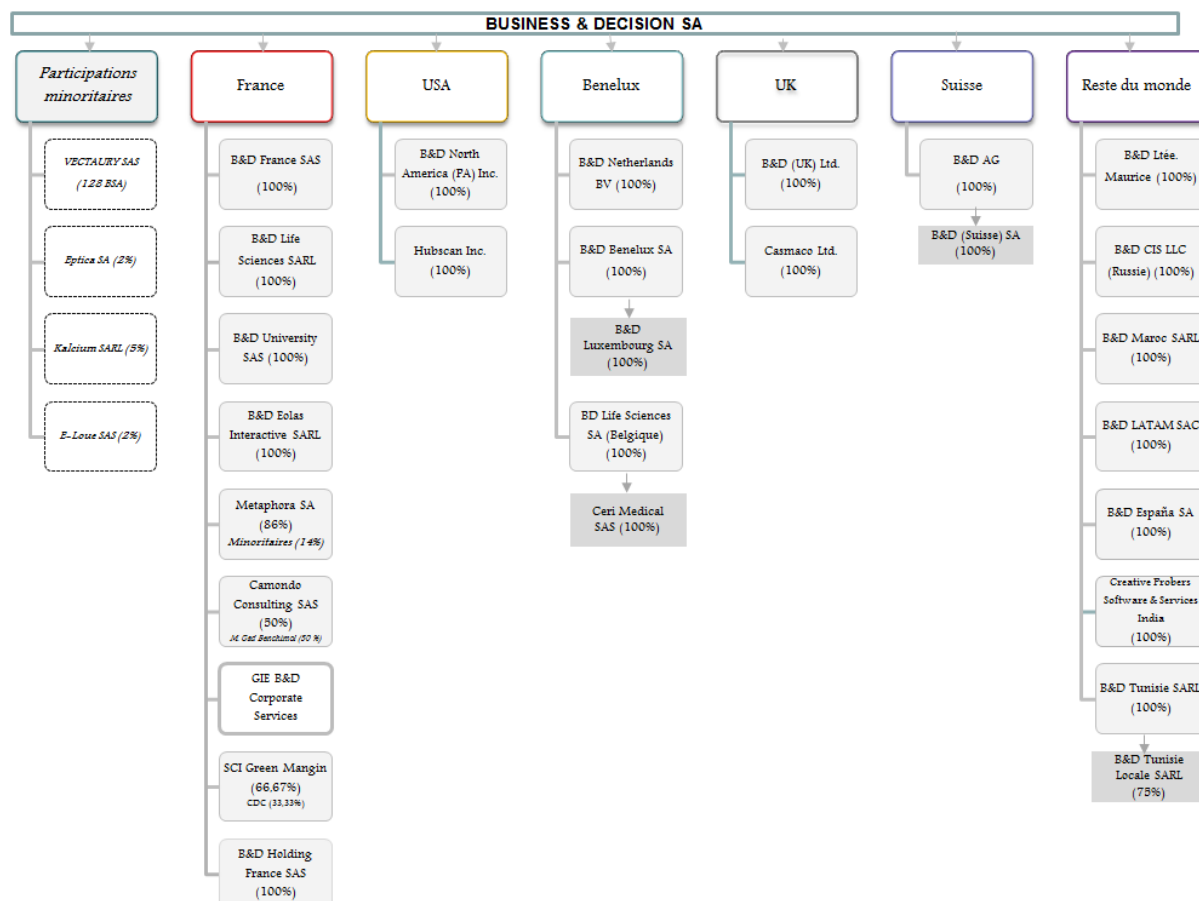
Le 1<sup>er</sup> juin 2018, la Société a cédé 5% du capital de la société New General Company, une société dont l'activité est liée à la vente d'informations issues du fichier des cartes grises (RCS Paris 522 869 890), à PB Management, laquelle est détenue à plus de 75% par l'un des Actionnaires Cédants, pour un prix de 175 000 €, et n'a consenti dans ce cadre que des garanties usuelles portant sur la propriété des titres.

**Identité des sociétés du Groupe Business & Decision :**

Pays	Dénomination	Adresse siège social	Numéro d'identification
France	Business & Decision SA	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	384 518 114 RCS Paris
France	Business & Decision France SAS	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	480 893 387 RCS Paris
France	Business & Decision University SAS	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	381 837 764 RCS Paris
France	Business & Decision Interactive Eolas SARL	29 rue Servan – 38000 Grenoble	382 198 794 RCS Grenoble
France	Business & Decision Life Sciences SARL	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	790 953 384 RCS Paris
France	Business & Decision Corporate Services GIE	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	520 079 252 RCS Paris
France	Metaphora SA	40 rue de Chateaudun – 75017 Paris	397 447 319 RCS Paris
France	Business & Decision Holding France SAS	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	790 212 351 Paris
France	CERI Medical SAS	153 rue de Courcelles – 75017 Paris	334 689 502 RCS Paris
France	SCI Green Mangin	Rue du General Mangin – 38000 Grenoble	515 280 980 RCS Grenoble
Belgique	Business & Decision Benelux SA	141 rue St Lambert – 1200 Bruxelles	TVA BE 0453257244
Belgique	BD Life Sciences SA	141 rue St Lambert – 1200 Bruxelles	TVA BE 0503997053
Luxembourg	Business & Decision Luxembourg SA	10B rue des Mérovingiens – 8070 Bertrange	B94342 RCS Luxembourg
Pays-Bas	Business & Decision Netherlands BV	650 Arthur Van Schendelstraat – 3511 MJ Utrecht	813328263 RSIN
Suisse	Business & Decision AG	Worblentalstrasse 99 -3063 Ittigen	CHE 103.472.011
Suisse	Business & Decision (Suisse) SA	111 Rue de Lyon – 1203 Geneve	CHE 105.203.640
Suisse	Business & Decision Life Sciences AG	Münchensteinerstrasse 43 – 4052 Bâle	<i>Société en cours de liquidation</i>
Royaume-Uni	Business & Decision (UK) Ltd	A1 Marquis Court, Team Valley Trading Estate Gateshead England, NE11 0RU	04906719
Royaume-Uni	Casmaco Ltd.	A1 Marquis Court, Team Valley Trading Estate Gateshead England, NE11 0RU	07925061
Etats-Unis	Business & Decision North America (PA) Inc.	900 West Valley Rd, Suite 900 Wayne PA 19087 – 1830 USA	
Etats-Unis	HubScan Inc.	900 West Valley Rd Suite 1000 Wayne PA 19087 – 1830 USA	
Espagne	Business & Decision España SA	C/Marqués de Valdeiglesias 3 5°planta – 28004 Madrid	
Pérou	Business & Decision LATAM SAC	Avenida La Encalada 1257, Piso 14 Santiago de Surco – Lima 33	
Ile Maurice	Business & Decision Ltée	Batiment BG Court, Rte St Jean, Quatre Bornes	56670
Maroc	Business & Decision Maroc SARL	265 boulevard Zerktouni, 20050 Casablanca	RC 163857

Tunisie	Business & Decision Tunisie SARL	Rue du Lac de Côme, Immeuble Millenium – 1053 Les Berges du Lac Tunis	RC B242862008
Tunisie	Business & Decision Tunisie Locale SARL	Rue du Lac Tanganyka, Bloc H, Résidence du Lac – 1053 Les Berges du Lac Tunis	RC B119302003
Inde	Creative Probers Software & Services		
Russie	Business & Decision CIS LLC	Ulitsa Ibragimova – 31 build 50 office 303 – 105318 Moscou	

### Organigramme à jour du Groupe Business & Decision :



#### 2.4. Modification de la gouvernance de la Société

Préalablement à l'Acquisition du Bloc, la composition du Conseil d'administration de la Société était la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction
Jean-Louis Didier	Président du Conseil d'Administration, Directeur Général
Tova Bensabat	Administrateur
Christophe Dumoulin	Administrateur
Business & Decision Ingenierie, représentée par Elliot Bensabat	Administrateur



Il est précisé que Monsieur Christophe Dumoulin a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet un instant de raison avant la réalisation de l'Acquisition du Bloc.

La composition du Conseil d'administration de la Société a été modifiée le 5 juin 2018 comme suit :

- Cooptation de Madame Béatrice Felder au poste d'administratrice en remplacement de Monsieur Christophe Dumoulin, démissionnaire ;
- Constatation de la démission de Madame Tova Bensabat de ses fonctions de membre du Conseil d'administration et cooptation de Monsieur Jean-Michel Thibaud au poste d'administrateur ;
- Constatation de la démission de Business & Decision Ingenierie SAS, représentée par Monsieur Eliott Bensabat, de ses fonctions de membre du Conseil d'administration et cooptation de Monsieur Thierry Bonhomme au poste d'administrateur ; et
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Louis Didier de ses fonctions de Président-Directeur General et d'administrateur, et cooptation de Madame Catherine Daneyrole au poste d'administratrice.

Suite à la dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration et de direction générale opérée le 5 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société, qui comprend 4 membres dont 1 indépendant, est désormais composé comme suit :

<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	<b>Fonction</b>
Monsieur Thierry Bonhomme	Président du Conseil d'administration
Madame Béatrice Felder	Administratrice, Directrice Générale
Monsieur Jean-Michel Thibaud	Administrateur
Madame Catherine Daneyrole	Administratrice indépendante

Il est également précisé que le Conseil d'administration a, par décision en date du 5 juin 2018, décidé de nommer Madame Valérie Lafdal en tant que Directrice Générale déléguée.

Les renseignements relatifs aux quatre nouveaux administrateurs figurent ci-dessous.

<b>Nom</b>	<b>Monsieur Thierry Bonhomme</b>
Date de première nomination	5 juin 2018 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AGO d'approbation des comptes 2021
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	N/A
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Conseiller Spécial du Président Directeur Général d'Orange
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Président du Conseil d'Administration de la société NETWORK RELATED SERVICES Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société Orange Business Services Participations; Représentant d'Orange au Supervisory Board d'Orange Polska Administrateur de Globecast Holding Administrateur de Viaccess (jusqu'au 30/06/2018) Membre du Comité d'Orientation de l'Institut Orange

	Président du Comité Stratégique et Financier d'Altergo
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	N/A

<b>Nom</b>	<b>Madame Béatrice FELDER</b>
Date de première nomination	5 juin 2018 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AGO d'approbation des comptes 2021
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	N/A
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Directrice d'Orange Applications for Business
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directrice Générale
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	<p><b>Sociétés immatriculées en France</b> Présidente d'Orange Applications for Business (OAB) Présidente d'OCEAN Présidente d'Orange Healthcare Représentante permanente de l'administrateur OAB au conseil d'administration de CNTP DOCAPOST BPO</p> <p><b>Sociétés immatriculées hors de France</b> Administratrice Déléguée d'Orange Applications for Business Belgium SA <i>Managing Director</i> d'Orange Applications for Business Singapore Pte Ltd <i>Director</i> d'Orange Applications for Business Malaysia Sdn.Bhd <i>Director</i> EGN LLC Qatar</p>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Administratrice de la société NETWORK RELATED SERVICES jusqu'au 25/05/2018

<b>Nom</b>	<b>Monsieur Jean-Michel THIBAUD</b>
Date de première nomination	5 juin 2018 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AGO d'approbation des comptes 2021
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	N/A
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Directeur Finance, Stratégie et Services Généraux d'Orange Business Services
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	<p><b>Sociétés immatriculées en France</b> Administrateur de la société Network Related Services Administrateur de la société Orange Lease Administrateur de la société Orange Business Services Participations SA</p>

	<p>Directeur général délégué d'Orange Business Services Participations SA</p> <p><b>Sociétés immatriculées hors de France</b> <i>Managing Director</i> d'EGN B.V.</p> <p>Représentant du groupe Orange au conseil de la fondation Supélec</p>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	<p>Administrateur d'Etrali France (jusqu'au 31/05/2013)</p> <p><i>Director</i> et <i>Chairman</i> de l'Audit Committee d'Egyptian Company for Mobile Services (Orange Egypt) jusqu'en 2016.</p>

<b>Nom</b>	<b>Madame Catherine Daneyrole</b>
Date de première nomination	5 juin 2018 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AGO d'approbation des comptes 2021
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	N/A
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Directrice de projet stratégique branche Services Courrier Colis/ Branche Réseau – Groupe La Poste
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	<p>Administratrice de DOCAPOST (Groupe La Poste)</p> <p>Administratrice de VIAPOST (Groupe La Poste)</p> <p>Administratrice de filiales européennes de MEDIAPOST en Espagne, en Roumanie et au Portugal.</p> <p>Administratrice de Start up digitale, Budget Box et Cassiop.</p> <p>Syndicat des opérateurs Postaux (MEDEF), Présidente commission sociale depuis janvier 2011</p>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Présidente de MEDIAPOST et de SOGEC juillet 2014-mai 2018

## 2.5. Financement

Business & Décision a conclu le 18 juin 2018 avec le groupe Orange une convention de crédit pour un montant de 7 millions d'euros arrivant à échéance au 31 décembre 2019. Cette convention de crédit vise à doter la Société de ressources financières en vue de rembourser à l'échéance, ou de manière anticipée, plusieurs financements qui arriveront à maturité à court/moyen terme (emprunt obligataire Micado, crédits bancaires).

## 2.6. Principaux contrats

Tel qu'évoqué dans le Rapport Financier Annuel, le projet « *Mi-Case* » en Arizona, qui s'inscrit dans le cadre du contrat conclu en juillet 2014 entre les services correctionnels de l'Etat de l'Arizona aux Etats-Unis (*Arizona Department of Corrections*) et le Groupe, aux termes duquel la plateforme technologique *Mi-Case* a été choisie pour le remplacement du système d'information dédié à la gestion des détenus et des condamnés adultes (*Adult Inmate Management System, AIMS*), connaît des retards opérationnels qui pourraient constituer des obstacles à la bonne application des termes dudit contrat et nécessiter des discussions approfondies avec l'*Arizona Department of Corrections*. L'impact potentiel de ces discussions sur le projet « *Mi-Case* » en Arizona est actuellement en cours d'analyse.

Il est par ailleurs rappelé que (i) la garantie d'exécution (« *performance bond* ») émise au profit de l'Etat de l'Arizona par une compagnie d'assurance américaine pour le compte de la filiale Business & Decision North America (PA) Inc. (pour un montant de 16M\$), (ii) sa contregarantie émise par BNP Paribas pour le compte du *pool* bancaire du Groupe (lettre de crédit *stand-by* pour un montant de 8M\$ payable à première demande au bénéfice de l'émetteur du « *performance bond* »), ainsi que (iii) le nantissement de compte titres financiers dont bénéficie BNP Paribas (pour le compte du *pool* bancaire) à hauteur de 3M\$, ont été prorogés en octobre 2017 avec une échéance contractuelle au 30 juin 2018. Une nouvelle prorogation est en cours de discussion entre les différentes parties.

Le Groupe a conclu de nouveaux contrats dans le cadre normal de son activité avec plusieurs grands comptes, notamment un contrat signé avec un constructeur automobile français, sur un projet de centre de service digital et un contrat signé avec une grande entreprise publique française sur un projet de maîtrise d'œuvre en matière de *data*.

## 2.7. Evolution de la situation financière du Groupe Business & Decision depuis la date de publication du Rapport Financier Annuel

A la connaissance de la Société, et à l'exception de l'impact financier du rachat des titres BDT et BDTL visé à la section 2.3 ci-avant (cf. « *L'accord tunisien* »), pour environ 2M€, la situation financière du Groupe Business & Decision a évolué conformément au cours normal de ses affaires depuis la date de publication du Rapport Financier Annuel.

Par ailleurs, la Société n'a pas souscrit, depuis cette date, d'engagement ferme d'investissement qui pourrait avoir une incidence significative sur sa situation financière et ses résultats.

## 3. COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET DONNÉES FINANCIÈRES DIFFUSÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Business & Decision publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet (<https://fr.group.businessdecision.com>) dans la rubrique « Information Réglementée ».

Depuis le 26 avril 2018, date de publication de son rapport financier annuel, Business & Decision a publié les communiqués de presse suivants :

### **3.1. Communiqué en date du 11 mai 2018 relatif à la réalisation à venir de la cession du contrôle de Business & Decision SA au profit de Network Related Services**

*« Business & Decision SA a été informée de la réalisation de l'opération de cession du bloc majoritaire de titres détenu par le groupe familial Bensabat à Network Related Services (groupe Orange) au plus tard d'ici au 7 juin 2018. Cette date résulte notamment du traitement de contraintes liées aux procédures de succession du groupe familial Bensabat, qui conduira à la cession de 59,10% du capital de la Société. Les 4,9% du capital de la Société restants seront acquis ultérieurement par Network Related Services dès la clôture des procédures de succession en question.*

*A l'issue de l'acquisition du bloc majoritaire, Network Related Services sera tenu de déposer, conformément à la réglementation applicable, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des actions Business & Decision non détenues par elle, à un prix de 7,93 euros par action, payable exclusivement en numéraire (ce prix par action étant supérieur au prix par action qui résultera des cessions du bloc majoritaire et du bloc complémentaire). Le dépôt de ce projet d'offre publique devrait intervenir dans le courant du mois de juin 2018. »*

### **3.2. Communiqué en date du 5 juin 2018 relatif à l'acquisition du bloc majoritaire de la famille Bensabat dans Business & Decision, à un prix de 7,70 euros par action**

*« Orange annonce pour son activité Orange Business Services l'acquisition du bloc majoritaire de la famille Bensabat dans Business & Decision, à un prix de 7,70 euros par action.*

*Orange, via sa filiale Network Related Services, va déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 7,93 euros par action Business & Decision*

*Orange a finalisé, via sa filiale Network Related Services, l'acquisition au prix de 7,70 euros par action de 59,10% du capital de Business & Decision auprès du groupe familial Bensabat, et bénéficie de promesses croisées sur 4,88% du capital restant détenus par le groupe familial Bensabat qui seront acquis à l'issue de procédures successorales en cours (cf. communiqué du 11 mai 2018)*

*Orange déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), dès que possible et conformément à la réglementation applicable, un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 7,93 euros par action Business & Decision*

*Le cabinet Ledouble, désigné par le conseil d'administration de Business & Decision en qualité d'expert indépendant, a conclu que le prix offert de 7,93 euros par action est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de Business & Decision*

*Sur la base du rapport de l'expert indépendant, le conseil d'administration de Business & Decision recommande à l'unanimité aux actionnaires de Business & Decision d'apporter leurs actions Business & Decision à l'offre publique d'achat simplifiée d'Orange*

*Le conseil d'administration de Business & Decision a été entièrement renouvelé à la suite de l'acquisition, avec la nomination d'une administratrice indépendante et de trois représentants d'Orange. Le conseil d'administration a nommé Béatrice Felder en qualité de Directrice Générale et Valérie Lafdal en qualité de Directrice Générale Déléguée, en charge des activités France de Business & Decision*

*L'acquisition de 59,10% du capital de Business & Decision auprès de ses actionnaires majoritaires (famille Bensabat) et l'obtention de promesses croisées sur les 4,88% du capital restant détenus par le groupe familial Bensabat font suite aux annonces des 26 octobre 2017 et 11 mai 2018. Cette opération a obtenu la validation des autorités de la concurrence compétentes et les dernières conditions suspensives ont été levées. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement*

*d'Orange Business Services comme acteur mondial de la transformation digitale, leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la fourniture de services de données.*

*« L'acquisition de Business & Decision et son expertise en matière de Business Intelligence et de science des données (Data Science) viendra renforcer significativement les activités d'Orange Business Services dans la gouvernance et l'analyse des données en France et à l'international, et renforcera notre connaissance des métiers de nos clients, un levier clef pour accélérer la transformation digitale de nos entreprises clientes » explique Helmut Reisinger, Directeur Exécutif en charge d'Orange Business Services.*

*Le conseil d'administration de Business & Decision s'est réuni le 5 juin 2018. Après examen du rapport du cabinet Ledouble, expert indépendant, le conseil d'administration en place a jugé à l'unanimité que l'offre publique d'achat simplifiée d'Orange était dans l'intérêt de Business & Decision, de ses actionnaires et de ses collaborateurs, et a par conséquent décidé de recommander aux actionnaires d'apporter leurs titres à cette offre. Il est rappelé que le prix offert représente une prime de 31% sur la moyenne pondérée par les volumes des 12 derniers mois précédant le 4 mai 2017, veille de la suspension du cours précédant l'annonce de l'entrée en négociation exclusive. Si les conditions nécessaires sont satisfaites, Orange demandera la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actions qui n'auront pas été apportées à l'offre moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre, à savoir 7,93 euros par action Business & Decision.*

*A la suite de cette acquisition, la composition du conseil d'administration de Business & Decision a été renouvelée afin de tenir compte de la nouvelle composition de son actionnariat. Les membres du conseil d'administration ont démissionné et quatre nouveaux membres ont été nommés, dont trois représentants d'Orange : Thierry Bonhomme, Conseiller Spécial du Président Directeur Général d'Orange et ancien Directeur Général Adjoint en charge d'Orange Business Services, également nommé Président de Business & Decision, Béatrice Felder, Directrice Orange Applications for Business, Jean-Michel Thibaud, Directeur administratif et financier d'Orange Business Services. Par ailleurs, Catherine Daneyrole a été nommée administratrice indépendante. Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de Business & Decision.*

*Le conseil d'administration a également décidé de modifier les modalités d'organisation de la direction de la Société en dissociant les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général. Le conseil d'administration a nommé Madame Béatrice Felder en qualité de Directrice Générale et Madame Valérie Lafdal en qualité de Directrice générale déléguée, en charge des activités France de Business & Decision.*

*« Avant tout, je tiens à rendre un hommage appuyé à Patrick Bensabat, fondateur de Business & Decision, pour avoir créé et développé ce Groupe reconnu dans les domaines de la data et du digital.*

*Les équipes et clients de Business & Decision bénéficieront de l'étendue des compétences d'opérateur/intégrateur d'Orange Business Services dans les domaines de l'Internet des Objets, du cloud computing, de la cybersécurité et du développement applicatif, ainsi que de l'envergure internationale de son réseau commercial pour accompagner les multinationales partout dans le monde », précise Béatrice Felder, Directrice Générale de Business & Decision. »*

- 3.3. Communiqué en date du 6 juin 2018 relatif au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Business & Decision initiée par Network Related Services, filiale de Orange

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**  
**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

Business & Decision

INITIEE PAR NETWORK RELATED SERVICES, filiale de



PRESENTEE PAR

 Portzamparc , filiale de  BNP PARIBAS

**PRIX D'OFFRE** : 7,93 euros par action Business & Decision

**DUREE DE L'OFFRE** : 15 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué relatif au dépôt d'un projet de note en réponse a été établi et diffusé le 6 juin 2018 par BUSINESS & DECISION, conformément aux dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

**CETTE OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION RESTENT SOUMIS À L'EXAMEN DE L'AMF**

Le projet de note en réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Business & Decision (<https://fr.group.businessdecision.com>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

**Business & Decision**  
153, rue de Courcelles  
75017 Paris

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Business & Decision seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

## 1. PRESENTATION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-1 2°, 234-2 et 237-14 du règlement général de l'AMF, NETWORK RELATED SERVICES, société anonyme au capital de 86 237 254,80 euros, dont le siège social est situé 195, rue Lavoisier 38330 Montbonnot Saint-Martin, identifiée au SIREN sous le numéro 345 039 416 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble (l'« **Initiateur** » ou « **NRS** »), elle-même filiale directe à 100% d'Orange, société anonyme au capital 10 640 226 396 euros, dont le siège social est situé 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 380 129 866 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment A sous le code ISIN FR0000133308 et le mnémonique ORA (« **Orange** »), a déposé le 6 juin 2018 un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel l'Initiateur propose de manière irrévocable aux actionnaires de Business & Decision, société anonyme au capital de 551 808,25 euros, dont le siège social est situé au 153, rue de Courcelles 75017 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 384 518 114 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (« **Business & Decision** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment C sous le code ISIN FR0000078958 et le mnémonique BND, d'acquérir, dans les conditions décrites dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF par l'Initiateur le 6 juin 2018 (le « **Projet de Note d'Information** »), leurs actions Business & Decision au prix de 7,93 euros par action (le « **Prix de l'Offre** ») payable exclusivement en numéraire (l'« **Offre** »).

L'Offre vise la totalité des actions non encore détenues par l'Initiateur, soit 2.839.872 actions, représentant 36,03% du capital et, à la date des présentes, 37,53% des droits de vote de la Société. Il est précisé que 384.490 actions de la Société, représentant 4,88% du capital de la Société, détenues par la Succession Bensabat<sup>1</sup> et par la Succession Chavit<sup>2</sup> (les « **Actions Sous Promesses** ») font l'objet de promesses de vente et d'achat conclues avec l'Initiateur dans l'attente de décisions judiciaires portant notamment sur la clôture des successions susvisées, en ce compris des autorisations du juge des tutelles nécessaires à la cession desdites actions, et ne sont ainsi pas visées par l'Offre.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 5 juin 2018 de 4 658 613 actions de la Société, représentant 59,10% du capital et 56,42% des droits de vote de la Société, au prix de 7,70 euros par action<sup>3</sup> (l'« **Acquisition du Bloc** ») auprès de :

- la Société Business & Decision Ingénierie, société par actions simplifiée au capital de 38 421,73 euros, dont le siège social est situé 153, rue de Courcelles 75017

<sup>1</sup> Succession liée au décès de Patrick Bensabat le 29 janvier 2016.

<sup>2</sup> Succession liée au décès de Clémentine Chavit, mère de Patrick Bensabat, le 29 décembre 2017.

<sup>3</sup> Le prix par action résulte de certaines déductions spécifiques prévues par le Contrat de Cession, en ce compris la déduction d'une somme d'un million d'euros résultant de la mise en œuvre de l'Accord Tunisien (cf. section 2.2.1 de la note en réponse).



- Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 399 374 776 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris,
- Michael BENSABAT,
  - Tova RABINOVITSJ-BENSABAT,
  - Jérémy BENSABAT,
  - Gabriel SHAVIT, et
  - la succession CHAVIT,

(ensemble, les « **Actionnaires Cédants** »)

A la date des présentes, l'Initiateur détient 4.658.613 actions représentant 59,10% du capital et 56,42%<sup>4</sup> des droits de vote de la Société.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application des articles 234-2 du règlement général de l'AMF, en raison du franchissement à la hausse par l'Initiateur des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société suite à l'Acquisition.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre sera de 15 jours de négociation.

Dans le cas où les actions Business & Decision non apportées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société Business & Decision (hors Actions Sous Promesses) ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Business & Decision (ou tout autre seuil prévu dans le futur par la réglementation applicable), Network Related Services demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux dispositions des articles L.433-4, III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre visant les actions Business & Decision non apportées à l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, Portzamparc Société de Bourse, filiale du Groupe BNP Paribas, agissant en qualité de banque présentatrice de l'Offre pour le compte de l'Initiateur (la « **Banque Présentatrice** »), a déposé le 6 juin 2018 le projet d'Offre et le Projet de Note d'Information auprès de l'AMF. La Banque Présentatrice garantit le contenu et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

---

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé au 5 juin 2018, postérieurement à l'Acquisition et à la perte des droits de vote doubles attachés aux titres détenus par les Actionnaires Cédants, de 7.882.975 actions représentant 8.257.331 droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

## 2. CONTEXTE DE L'OFFRE

### 2.1 Motifs de l'Offre

L'Offre s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à l'Initiateur en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF de déposer une offre publique visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'il ne détient pas, après le franchissement à la hausse des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société suite à l'Acquisition.

Le projet de Note d'Information indique que l'Acquisition de la Société s'inscrit dans la stratégie de développement d'Orange Business Services acteur mondial de la transformation digitale, visant à combiner l'expertise de la Société dans le domaine de la Data et du Digital à l'expertise d'Orange dans le domaine de l'expérience client et des objets connectés. L'expertise de la Société en matière de Business Intelligence et de science des données (Data Science) viendrait notamment renforcer significativement en France et à l'international les activités d'Orange dans la gouvernance et l'analyse des données.

### 2.2 Répartition du capital et des droits de vote avant l'Acquisition

Avant la réalisation de l'Acquisition du Bloc, le capital social de Business & Decision s'élevait, à la connaissance de l'Initiateur, à 551 808,25 euros, divisé en 7 882 975 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,07 euro chacune.

Le tableau ci-dessous présente le capital et les droits de vote théoriques de la Société avant la réalisation de l'Acquisition du Bloc le 5 juin 2018 :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% des droits de vote</b>
<i>Business &amp; Decision Ingénierie</i>	1 436 140	18.22%	2 872 280	22.24%
<i>Michael Bensabat</i>	1 669 549	21.18%	3 339 098	25.85%
<i>Tova Rabinovitsj</i>	2 000	0.03%	4 000	0.03%
<i>Jeremy Bensabat</i>	1	0.00%	2	0.00%
<i>Gabriel Shavit</i>	598 000	7.59%	1 196 000	9.26%
<i>Succession Chavit</i>	952 923	12.09%	1 905 846	14.76%
<b>Total Actionnaires Cédants</b>	<b>4 658 613</b>	<b>59.10%</b>	<b>9 317 226</b>	<b>72.14%</b>
<i>Succession Bensabat</i>	193 906	2.46%	240 790	1.86%
<i>Succession Chavit</i>	190 584	2.42%	258 640	2.00%
<b>Total Actions Sous Promesses</b>	<b>384 490</b>	<b>4.88%</b>	<b>499 430</b>	<b>3.87%</b>
<b>Total Public</b>	<b>2 839 872</b>	<b>36.03%</b>	<b>3 099 288</b>	<b>24.00%</b>
<b>Total</b>	<b>7 882 975</b>	<b>100.00%</b>	<b>12 915 944</b>	<b>100.00%</b>

### **2.3 Répartition du capital et des droits de vote après l'Acquisition**

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du dépôt de l'Offre, suite à la réalisation de l'Acquisition du Bloc :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% des droits de vote</b>
<i>Network Related Services</i>	4 658 613	59.10%	4 658 613	56.42%
<i>Actions Sous Promesses</i>	384 490	4.88%	499 430	6.05%
<i>Public</i>	2 839 872	36.03%	3 099 288	37.53%
<b>Total</b>	<b>7 882 975</b>	<b>100.00%</b>	<b>8 257 331</b>	<b>100.00%</b>

### **2.4 Titres et droits donnant accès au capital de la Société**

Il n'existe, à la date des présentes, aucune action gratuite en cours de période d'acquisition ou de conservation ni aucun droit, option, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

### **2.5 Changement de gouvernance de la Société**

Préalablement à l'Acquisition du Bloc, le Conseil d'administration de la Société était composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Louis DIDIER, Président du Conseil d'administration ;
- Madame Tova BENSABAT ;
- La société Business & Decision Ingénierie, représentée par Monsieur Elliott BENSABAT.

Il est précisé que Monsieur Christophe DUMOULIN a remis la lettre de démission de son mandat d'administrateur à la Date de Réalisation.

A la Date de Réalisation, le conseil d'administration s'est réuni avec cette composition afin de rendre un avis motivé sur l'Offre (voir ci-après). Puis, à l'issue de cette réunion, une seconde réunion du conseil d'administration s'est tenue afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat, et l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société ont démissionné de leur siège au Conseil d'administration de la Société et Monsieur Jean-Louis DIDIER a également démissionné de son mandat de Président-directeur général.

A la Date de Réalisation, le Conseil d'administration a coopté les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société, en remplacement des administrateurs démissionnaires :

- Monsieur Thierry BONHOMME, Administrateur, Président du Conseil d'administration,
- Madame Catherine DANEYROLE, Administratrice indépendante,
- Madame Béatrice FELDER, Administratrice, et
- Monsieur Jean-Michel THIBAUD, Administrateur.

*Les cooptations réalisées seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du code de commerce.*

*A la Date de Réalisation, le conseil d'administration a également décidé de modifier les modalités d'organisation de la direction de la Société en dissociant les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. A la Date de Réalisation, le conseil d'administration a ainsi nommé :*

- *Madame Béatrice FELDER, Administratrice, en qualité de Directrice Générale,*
- *Madame Valérie LAFDAL, Directrice générale déléguée.*

### **3. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration de Business & Decision se sont réunis le 5 juin 2018, sous la présidence de Jean-Louis Didier, Président du Conseil d'administration, à l'effet d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre pour la Société et ses actionnaires.*

*Les trois membres du Conseil d'administration de Business & Decision (M. Jean-Louis DIDIER, Mme Tova BENSABAT et Business & Decision Ingenierie représentée par M. Elliot BENSABAT) ont assisté à cette séance. Aucun administrateur indépendant ne siège au conseil de Business & Decision.*

*Il a été rappelé aux membres du Conseil d'administration que l'Initiateur a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de la Société d'acquiescer la totalité de leurs actions Business & Decision au prix unitaire de 7,93 euros.*

*Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments suivants :*

- *le Projet de Note d'Information établi par l'Initiateur de l'Offre qui contient notamment les caractéristiques de l'Offre, les intentions de l'Initiateur de l'Offre et les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Portzamparc, établissement présentateur ;*
- *le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès PINIOT et Stéphanie GUILLAUMIN, agissant en qualité d'experts indépendants (l' « Expert Indépendant »), conformément aux articles 261-1 I et II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et mandaté par le Conseil d'administration en date du 2 mars 2018 ; et*
- *le projet de note en réponse de la Société, établi conformément à l'article 231-19 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.*

*Le Conseil d'administration a, par la suite, constaté que :*

- *l'Offre s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à l'Initiateur en application de l'article 234-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers de déposer une offre publique*

*visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'il ne détient pas après le franchissement à la hausse des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société suite à l'Acquisition du Bloc ;*

- *l'Offre, comme l'Acquisition du Bloc, s'inscrit dans la stratégie de développement d'Orange Business Services acteur mondial de la transformation digitale, branche d'Orange à laquelle l'Initiateur appartient, de combiner l'expertise de la Société dans le domaine de la Data et du Digital à l'expertise dans le domaine de l'expérience client et des objets connectés pour Orange, ainsi que de la capacité d'innovation et la présence globale de ses réseaux commerciaux d'Orange. L'expertise de la Société en matière de Business Intelligence et de science des données (Data Science) viendront notamment renforcer significativement en France et à l'international les activités d'Orange dans la gouvernance et l'analyse des données ;*
- *l'Offre sera suivie d'un retrait obligatoire, si les conditions requises se trouvent remplies ; et*
- *l'Offre représente une opportunité de liquidité immédiate pour l'ensemble des actionnaires de la Société qui apporteront leurs titres à l'Offre, au prix de 7,93 euros par action.*

*Le Président a présenté le rapport de Mesdames Agnès PINIOT et Stéphanie GUILLAUMIN, représentants le cabinet Ledouble, mandaté le 2 mars 2018 en qualité d'expert indépendant chargé d'apprécier le caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'Offre, et du retrait obligatoire le cas échéant, et notamment la conclusion du rapport qui est la suivante :*

*« À l'issue de nos travaux de valorisation de l'Action, nous retenons que :*

- *le Prix d'Offre de 7,93 € extériorise une prime pour chaque critère d'évaluation ;*
- *les Accords et Opérations connexes ne sont pas de nature à préjudicier aux intérêts des actionnaires apportant leurs titres à l'Offre.*

*En définitive, nous attestons que le Prix d'Offre de l'Action de 7,93 € est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires apportant leurs titres à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire. »*

*Le Conseil d'administration, connaissance prise (i) des termes de l'Offre, (ii) des motifs et des intentions de l'Initiateur, (iii) des éléments de valorisation figurant dans le rapport de Portzamparc et (iv) du rapport de l'expert indépendant qui conclut au caractère équitable des termes de l'Offre, y compris dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire, et après en avoir délibéré, a considéré à l'unanimité que l'Offre était réalisée dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, et de ses salariés et qu'elle constituait une opportunité de cession satisfaisante pour les actionnaires souhaitant bénéficier d'une liquidité immédiate et intégrale.*

*En conséquence, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le projet d'Offre et de retrait obligatoire tels qu'ils lui ont été présentés dans les termes du Projet de Note d'Information établi par l'Initiateur et dans le projet de note en réponse, et a décidé en conséquence d'émettre un avis favorable sur l'Offre, et de recommander aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.*

#### **4. INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

*A la date du présent projet de note en réponse :*

- Monsieur Jean-Louis DIDIER a indiqué son intention d'apporter les cinq (5) actions de la Société qu'il détient à l'Offre ; et*
- les autres administrateurs étant des Actionnaires Cédant, ils ne détiennent plus d'actions de la Société à l'exception de celles couvertes par les promesses.*

***Avertissement : Cette Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.***

***Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.***

#### **4. FACTEURS DE RISQUES**

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs.

#### **5. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage, ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Rapport Financier Annuel susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

A la Date de Réalisation, la Société et deux de ses filiales, le GIE Business & Decision Corporate Services et Business & Decision France SAS, ont signé un protocole transactionnel avec le comité d'entreprise de l'UES Business & Decision France et les syndicats FIECI-CFE/CGC, SNEPSSI-CFE/CGC et F3C CFDT. Aux termes de ce protocole, et afin de mettre un terme au litige existant portant sur la réserve spéciale de participation du Groupe, la Société a versé, à titre d'indemnité transactionnelle globale, forfaitaire et définitive, la somme de 500.000 euros, sous la forme d'une contribution exceptionnelle aux œuvres sociales du comité d'entreprise.

Par ailleurs, le 25 avril 2018, Business & Decision North America (PA) Inc. a signé un protocole transactionnel avec la société américaine Accountabil'IT (AIT) pour un montant de 550.000 USD. Ce protocole a pour objet de mettre un terme au litige qui opposait le Groupe et la société AIT sur la mise en jeu de la garantie d'actif consentie à l'occasion de la cession d'actifs du groupe Business & Decision aux Etats-Unis réalisée par Business & Decision North America (PA) Inc. Dans ce cadre, la Société bénéficie d'une assurance lui permettant de couvrir une partie du montant transigé.

Le 20 mars 2018, la Société et le GIE Business & Decision Corporate Services ont conclu un protocole transactionnel avec Monsieur Christophe Dumoulin, ancien Président-Directeur Général de la Société. Aux termes de ce protocole, en vue de mettre un terme au litige existant suite (i) à la révocation de Monsieur Christophe Dumoulin de son mandat de Président-Directeur général et (ii) à la rupture de son contrat de travail, la Société s'est engagée, en cas de réalisation de l'opération d'acquisition susvisée (voir section 2.1), à lui verser 148.450 euros net à titre d'indemnité globale, forfaitaire et définitive.

#### **6. PERSONNES RESPONSABLES**

##### **6.1. Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Business & Decision**

Madame Béatrice FELDER  
Directrice générale de Business & Decision

##### **6.2. Attestation de la personne responsable des informations relatives à Business & Decision**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 28 juin 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-38 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers »*

*financiers, dans le cadre de l'Offre initiée par la société Network Related Services et visant les actions de la société Business & Decision.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Madame Béatrice FELDER  
Directrice générale de Business & Decision